

## ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;
- Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'arrêté n° AR-0063-2021 du 27 janvier 2021 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours d'animateur territorial au titre de l'année 2021 ;
- Vu le procès-verbal de la délibération du jury d'admission des concours d'animateur territorial du 15 décembre 2021 ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** - La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur est établie au **1<sup>er</sup> janvier 2022** par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Elle comprend les lauréats de la session 2021 et comporte **48** noms.

**ARTICLE 2** - Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à BORDEAUX,  
Le **22 DEC. 2021**



Le Président,

**Roger RECORS**  
Maire-adjoint de Cestas

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE : **27 DEC. 2021**

PUBLIE LE : **27 DEC 2021**

## LISTE D'APTITUDE

### D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR

Liste d'aptitude établie au 1<sup>er</sup> janvier 2022

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
ARNAUDON	Aurélie
BERTRY	Marine
BEYRAND	Julie
BOUCHAREL	Emilie
CASCARINO	Julien
CHAPUT	Hélène
DENIS	Vincent
DROGUE	Mathieu
GRANDES	Maguy
LAINÉ	Manon
LANGELLA	Sophie
LATHIERE	Agathe
LE CAËR	Gwénaëlle
LE MERLE	Sandrine
LONGEQUEUE	Carole
LUMIER	Arnaud
MARQUANT	Laura
MAURA	Matthieu
MOLANDRINO	Gilles
MOLINA	Chloé
MONGIE	Jérémy

## LISTE D'APTITUDE

### D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR

Liste d'aptitude établie au 1<sup>er</sup> janvier 2022

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
MONGLUN	Sébastien
PACE	Bruno
PALLUAUD	Leslie
PAYRASTRE	Mireille
PENNEC	Julien
RENOU	Nathalie
REY	Marina
REYGNAUD	Sylvie
RIFFAUD	Julien
ROBERT	Delphine
ROUCAU	Emilie
ROUXEL	Fabienne
ROY	Sarah
SAINT-BEAT	Sarah
SAINT-MARC	Rejane
SANCHEZ	Isabel
SAVINO	Jean-Claude
SERVAT	Benjamin
SIBE	Camille
SYMPHORIEN	Marion
TAUZIN	Ludovic

## LISTE D'APTITUDE

### D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR

Liste d'aptitude établie au 1<sup>er</sup> janvier 2022

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
TEXIER	Géraldine
TROPEE	Solenn
URRUELA	Amaia
VILLETORTE	Sandrine
VILLOUTREIX	Guillaume
VISDELOUP	Fanny

Liste arrêtée à 48 inscrits